Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur la demande d’autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Marilyse Couture

Date: 2026-01-11

Bonjour

Voici une lettre en lien avec les consultations publiques relié au projet de voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic.

Marilyse Couture

Attachement N°1

Nantes, le 1er janvier 2026

Bonjour
Je vous écris pour vous faire part de mes préoccuoations en lien avec le projet de voie de contournement ferroviaire.

À cet effet, suite à la rencontre de consultations publique qui a eu lieu en décembre dernier, j'ai été à même de constater que le tracé choisi aura des conséquences pour l'environnement, particulièrement sur l'eau et la nappe phréatique

Je considère que la préservation de l'environnement devrait être une priorité de nos décideurs politiques.

En effet, jusqu'à la révolution industrielle, le terre était en mesure de supporter l'activité humaine et le concept de préservation de l'environnement ne faisait même pas partie du vocabulaire. Par contre, depuis cette phase qui a permis le développement de la société, mais a aussi contribué à la pollution de l'eau, l'atmosphère et du sol, nous n'avons plus le luxe de prendre des décisions en faisant fi des impacts environnementaux.

Je pense sincèrement qu'à cet époque, les décideurs ignoraient que cette révolution allait être nocive sur notre maison, appelée la terre. Aujourd'hui, les études réalisés en lien avec le tracé choisi démontre qu'il y aura des impacts importants sur l'environnement et je trouve aberrant de constater qu'on promet des mesures d'atténuation pour y pallier, au lieu d'envisager de les prévenir en reculant.

J'ai une pensée pour les générations futures qui devront composer avec les conséquences de notre décision. Lorsque nos enfants et petits-enfant nous demanderont pourquoi nous avons décidé consciemment de pénaliser l'une des seule ressources fondamentales à la vie, j'avoue que j'aurai de la difficulté à répondre de manière assumée et convaincante. Je vivrai même de la honte.

En effet, le déraillement du 6 juillet 2013 est un triste événement qui a fait vivre de nombreux deuils à la population granitoise. Par contre, douze ans plus tard, je doute que le rétablissement post-traumatique soit encore un enjeu. En effet, le retour du train au centre-ville fut rapide et je me souviens que ce fut un retour à la réalité inconfortable, fâchant, incompréhensible, etc. Par contre, la population a dû s'adapter au fait que la vie devait continuer et que l'économie nécéssitait le transport de marchandises et en bref, qu'il n'y avait pas d'autres solutions aussi efficaces que le transport ferroviaire.

Sans vouloir mépriser les personnes qui ont subi les conséquences de ce sinistre, je considère qu'il faut regarder de l'avant et prendre les meilleures décisions en fonction des besoins actuels de la population. Le fait de déménager la voie ferré ne va pas érradiquer les risques qu'un autre déraillement se produise et fasse des dommages. Je miserais davantage sur un meilleur entretien de la voie ferré actuel, une réglementation obligeant les compagnies ferroviaires à ralentir et à mieux surveiller leurs trains.

En conclusion, je comprend qu'il y a des avantages à sortir le train du centre-ville de Lac-Mégantic et je ne suis pas complètement fermée à considérer une voie de contournement ferroviaire, mais pas au détriment de cette ressources aussi précieuse qu'est l'eau. Si on nous présentait un nouveau tracé avec des preuves démontrant que les impacts environnementaux étaient minimes, je serais plus encline à accepter un tel projet. Par contre, je ne crois plus que le rétablissement de la tragédie du 6 juillet 2013 doive nécessairement passer par la construction d'une voie de contournement ferroviaire.
Bien cordialement!

Marilyse Couture